

# ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE L'OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP)

*L'Assemblée du personnel de l'OMP, réunie le 24 mars 2010, a*

## 1. Pris connaissance du projet de mandat de la commission paritaire :

Le document a été fourni par le DIP le 24 mars ; l'Assemblée a souscrit à la proposition de placer ladite commission sous la présidence du conseiller d'Etat en charge du DIP ; elle a relevé le côté inachevé du document, noté des manques sur l'étendue des missions ; l'Assemblée a donc délégué aux représentant-e-s syndicales et syndicaux la tâche de fournir au DIP des compléments destinés à clarifier les prérogatives de la commission ainsi que sa composition.

## 2. Adopté à l'unanimité les deux prises de position suivantes :

### A. Temps administratif des responsables des centres médico-pédagogiques

L'Assemblée demande que les séances auxquelles sont convoqué-e-s les responsables des CMP par la direction de l'OMP soient réduites au strict nécessaire. Il convient en effet d'éviter un éloignement trop fréquent des responsables de leur lieu de travail et de leur équipe.

L'Assemblée rappelle en outre que le temps de travail consacré aux tâches administratives par les responsables des CMP doit être couvert en postes supplémentaires fixes, le plus rapidement possible – selon le taux de décharge convenu –, afin de rompre avec la pratique actuelle, insatisfaisante, qui consiste à faire appel à des remplaçant-e-s pour suppléer les responsables occupés ailleurs.

### B. Formations continues internes à l'OMP

L'Assemblée demande que les dispositifs projetés de formation continue sous forme de séminaires soient reconsidérés et négociés avec les représentant-e-s du personnel.

## 3. Adopté à l'unanimité la déclaration suivante :

« L'Assemblée s'inquiète de la diminution au cours des dernières années du nombre de **postes d'assistantes sociales et d'assistants sociaux** dans les consultations d'enfants, d'adolescents et dans les écoles de formation pré professionnelle (EFP) ; elle demande une augmentation de l'effectif actuel, ainsi que la garantie que les futurs postes vacants (départs à la retraite, PLEND, démissions, etc.) seront repourvus immédiatement. »

## 4. Elu à l'unanimité une délégation provisoire du personnel :

<b>Mme Mercè Carbó</b> <i>Assistante sociale</i>	<b>Mme Rosa Gonzalez-Emmenegger</b> <i>Educatrice sociale</i>
<b>Mme Chiara Curonici</b> <i>Psychologue</i>	<b>M. Luc Lavarini</b> <i>Enseignant spécialisé (regr. de cl.)</i>
<b>Mme Esther Donnat</b> <i>Educatrice sociale</i>	<b>Mme Brigitte Leuzinger</b> <i>Logopédiste</i>
<b>Mme Anne-Lillia Fernandez</b> <i>Enseignante spécialisée (regr. de cl.)</i>	<b>M. Demian Schmid</b> <i>Enseignant spécialisé (CMP)</i>
<b>Mme Dominique Fuhrer</b> <i>Educatrice sociale</i>	<b>M. Jean-Marc Steiner</b> <i>Psychologue au CO</i>

L'Assemblée a aussi demandé que la délégation soit accompagnée par les représentant-e-s des syndicats (SIT, SPG et SSP) et reçue par la direction de l'OMP, au minimum deux fois d'ici à la fin de l'année scolaire, la première rencontre devant être fixée à une date proche.

### Assemblée du personnel de l'OMP